SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST
91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER
syndicat.cne@orange.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 12 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 05 septembre 2024, se sont réunis, salle du conseil de la mairie de Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	36	39

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	26	7

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	35	38

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	24	7

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	35	38

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	25	7

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL (S) (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-Mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DEBURE Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) J.M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES S.POILLY (S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : C.CAJOT (Baromesnil) C.ADAM (Etalondes) D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : G.DEBEAURAIN à A. TROUESSIN (Criel-sur-mer) S.TESSON à M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) D.ROCHE à J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val)

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL (Baromesnil) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) N.AVISSE-GROUT (Canehan) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Yves COSSIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 05/09/2024

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers

Commande publique
Eau potable :

3. Travaux de renouvellement de réseaux (94è tranche)
4. Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau (84è tranche)
5. Installation d'appareils de traitement des eaux par Ionic Eco (89è tranche)

Ressources Humaines :

6. Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le centre de gestion 76 contrat-groupe «prévoyance »
7. Participation financière pour le risque santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Finances :

8. Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (participation aux emprunts du SIVOM de Gamaches)

Questions diverses.

****

Le Président remercie M. le Maire et les élus de Criel-sur-Mer, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle du conseil.

Francis GOURDAL (CFSP Véolia) a assisté à la réunion, ainsi que les 2 agents du syndicat.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Yves COSSIN est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 25/06/2024.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, des points suivants :

- FINANCES – EAU POTABLE – Emprunt
- COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Etude de modélisation du réseau d'eau potable et proposition d'actions de travaux pour l'alimentation en eau de la centrale

N°2024/39

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Vu la délibération du Comité Syndical, en date du 25 juin 2024, autorisant le Président à retenir l'offre de l'entreprise, jugée économiquement la plus avantageuse, au terme de l'analyse technique et financière, relative aux travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable dans le cadre des 80è et 91è tranches.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'une convention financière avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) ayant pour objet le raccordement électrique Route d'Embreville à Beauchamps dans le cadre du

renouvellement des réseaux d'eau potable de la 92è tranche. Le montant prévisionnel de la participation financière du syndicat est 7 783.02€ HT soit 9 339.62 € TTC (40% du cout de l'opération).

- La signature d'un marché de travaux de mise en place d'un groupe électrogène et de réhabilitation de 3 réservoirs d'alimentation en eau potable (Criel Yauville, Bazinval, Etalondes), dans le cadre des 80è et 91è tranches, avec l'entreprise TEOS. Le marché s'élève à un montant de 853 533,40 € HT (TF : 480 899,50 €, TC n°1 : 176 514,00 € et TC n°2 : 196 119,90 €).
- La signature d'un devis d'étude de faisabilité relative à l'alimentation en eau potable de la Centrale de Penly pour la construction des réacteurs EPR2 avec Expea (Saint-André-sur-Cailly). L'étude est réalisée dans le cadre de la 84è tranche d'eau potable. Le devis s'élève à 3000 € HT.
- La signature d'un marché d'essais préalables à la réception de travaux avec l'entreprise SARL HALBOURG ET FILS (ST PIERRE BENOUVILLE). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune de Criel-sur-Mer (126è tranche de travaux d'assainissement) et des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (93e tranche d'eau potable). Le marché s'élève à un total de 26 548 € HT : 20 768 € HT pour la 126è tranche d'assainissement collectif, et 5 780,00 HT pour la 93è tranche d'eau potable.
- La signature d'un marché d'études géotechniques complémentaires, G2 PRO, avec la société ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST (76520 BOOS). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de Criel-sur-Mer et de la création d'un poste de refoulement, place du Général de Gaulle (126è tranche de travaux d'assainissement). Le marché s'élève à un total de 4 450 € HT

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :
- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80ème tranche
L'assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022 est assurée par Aqua'Enviro. La pose de clôtures par l'entreprise TROPARDY, terminée au niveau des réservoirs de Brunville, Criel-sur-Mer (Yauville), Etalondes, St-Pierre-en-Val, est en cours de réalisation, à Bazinval, l'abattage d'arbres autour du réservoir ayant été réalisé par l'ONF. Les travaux seront réceptionnés le 27/09/2024.

Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 91ème tranche
L'entreprise qui a été retenue pour les travaux de réhabilitation de réservoirs est l'entreprise TEOS. Nous sommes dans l'attente de l'accord de subvention pour pouvoir démarrer les travaux.

Brunville : Effondrement sept 2023
La sécurisation de l'effondrement a été réalisée le 20/06 dernier par le Bureau d'étude, Alise Environnement. Nous sommes en attente de la réalisation des forages pour confirmer la présence de la marnière.

Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82ème tranche - Mise à jour des DUP : 83ème tranche
Dans le cadre du Programme d'actions suite aux études des bassins d'alimentation de captage et aux arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), l'objectif est de constituer une réserve foncière pour l'échange avec des terrains du périmètre rapproché des captages. Toutes les candidatures posées par le syndicat ont été refusées par la SAFER. Un rendez-vous a eu lieu le 03 juin, à la demande du syndicat. Le syndicat n'ayant pu procéder à l'échange de terrains, certains exploitants, pour une première partie des parcelles concernées, devront mettre en herbe, cette année, certaines parcelles situées sur le périmètre rapproché et seront indemnisés selon une grille d'indemnisation qui ne leur est pas favorable. Une réunion est prévue le 16/09 avec les exploitants concernés par la remise en herbe cette année.
La nécessité d'acquisition, dans les prochaines années, de terrains en vue de construction d'usines de traitement des eaux sur les différents captages est évoquée.

Renouvellement des conduites d'eau potable : 92ème tranche
La maitrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux consistent au renouvellement de conduites «fuyardes». Les travaux de la tranche ferme concernent Beauchamps (Route d'Embreville et Rue d'Incheville),

Villy-sur-yères/Fresnoy-Folny (La Brillanderie), Avesnes-en-Val (Blanques), ceux de la tranche optionnelle 1, Avesnes-en-Val (Blanques) et ceux de la tranche optionnelle 2, Millebosc (Route de la forêt). Les travaux du groupement SARC/SAT ont pris fin à Beauchamps, rue d'Embreville, fin août. Ils sont en cours à Avesnes depuis le 03/09 dernier. Ils débuteront à Fresnoy à partir du 24/09.

Commune	Rue	Risque	Linéaire	Avancement
Tranche ferme				
Beauchamps	Route d'Embreville	Fuite	700ml	Terminés
Beauchamps	Rue d'Incheville	Fuite	310ml	Reprise sem 42
Villy/Fresnoy	La Brillanderie	Fuite	1800ml	Démarrage sem39
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	750ml	Démarrage sem39
Tranche optionnelle 1				
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	1000ml	En cours
Tranche optionnelle 2				
Millebosc	Rue de la forêt	Fuite	380ml	terminés

Renouvellement des conduites d'eau potable : 93ème (en lien avec la 126è tranche d'assainissement)
Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la libération et rue de la plage. Ces travaux sont liés aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, prévus dans le cadre de la 126è tranche.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Criel sur Mer	Rue de la Libération	Fuite	700ml
Criel sur Mer	Rue de la plage	Fuite	310ml

La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Une Réunion publique a eu lieu le 09/09. Le démarrage des travaux est prévu à partir du 30/09.

Renouvellement des conduites d'eau potable : 94ème (Criel sur Mer - rue de la mer, Boulevard Mermoz, rue du Quesnay- Beauchamps)
Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la mer, Boulevard Mermoz, et rue du Quesnay et à Beauchamps rue de l'Eglise et rue de Mantes. La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Les résultats de la consultation pour les travaux sont présentés lors de la présente réunion.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Criel sur Mer	Rue des Quesnets	Fuite	250ml
Criel sur Mer	Rue de la mer	Fuite	400ml
Criel sur Mer	Bld Jean Mermoz	Fuite	700ml
Beauchamps	Rues de Mantes/Eglise	Fuite	110ml

Etude de faisabilité et fiabilité de la ressource en eau : 84ème tranche
L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude de faisabilité et fiabilité sur la qualité et la quantité de la ressource en eau a été confiée à Aqua Enviro'. La réunion de démarrage s'est déroulée le 16/04/2024.
Seront réalisés :

- des prélèvement et analyses pour le suivi de la qualité des eaux brutes sur 4 captages (4 campagnes) ; Un devis a été adressé par Eurofins pour un montant de 27 054.46 € HT,
- des études BAC (Bassins l'alimentation de Captages), pour les deux captages qui en sont dépourvus (Incheville, Envermeu),
- des études préliminaires de recherche d'une nouvelle ressource.

Les résultats de la consultation vont être présentés lors de la présente réunion.

Etude de modélisation du réseau d'eau potable et proposition d'actions de travaux pour l'alimentation en eau de la centrale nucléaire - EPR 2
Ce point fait l'objet d'une délibération lors de la présente réunion.

Bornes de puisage : 85ème tranche
Certaines bornes sont très peu utilisées. C'est le cas à Monchy sur Eu et Sept-Meules. Le cas échéant des bornes non utilisées seront déplacées.

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif
Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel-sur-Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel-sur-Mer, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St-Pierre-en-Val (une partie), St-Rémy-Boscrocourt, Touffreville-sur-Eu. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 32 97 42 61 (astreinte : 02 35 17 60 30) pour les communes suivantes : Auquemesnil, Bailly-en-Rivière, Bazinval, Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, St-Ouen-sous-Bailly, St-Pierre-en-Val, St- Quentin-au-Bosc, Sept-Meules et Tourville-la-Chapelle. La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 24 septembre 2024. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

Réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer : 126ème tranche
La Maitrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer est assurée par Sylvain GODU. Une réunion publique a eu lieu le 09/09. Le démarrage des travaux est prévu à partir du 30/09 en lien avec les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable dans le cadre de la 93è tranche.

Le planning de travaux prévisionnel est le suivant :

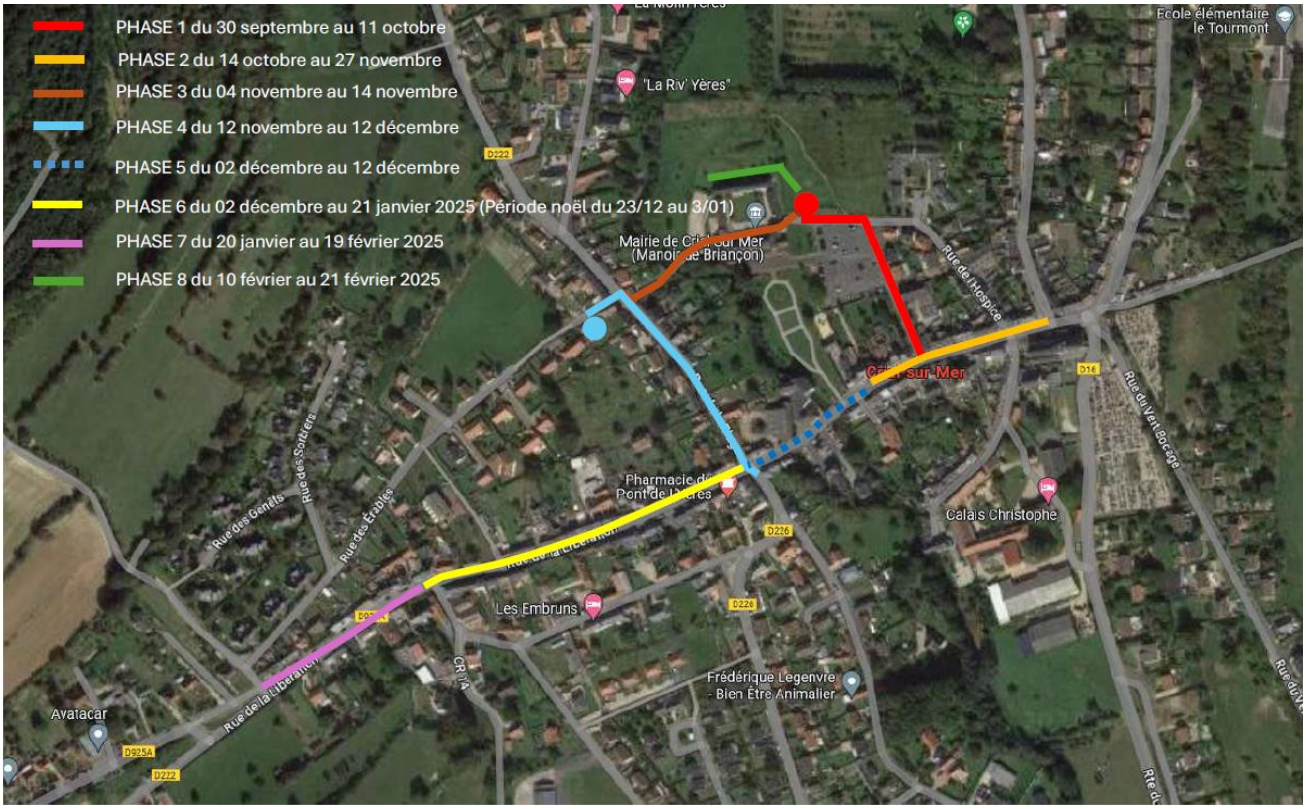

Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128ème tranche
La fosse de la STEP de Cuverville-sur-Yères présente un risque de rupture, mis en évidence dans le cadre du diagnostic d'assainissement de Cuverville-sur-Yères. L'assistance à Maitrise d'ouvrage est assurée par Aqua Enviro'. Le marché de conception réalisation a été attribué au groupement SADE/SOGETI. Le Porté à connaissance a été envoyé le 06/06 à la police de l'eau. Celui-ci n'appelle pas d'observation. La demande de subventions a été envoyée le 27/06. Les accords de subvention ont été reçus fin aout. La réunion de démarrage est prévue le 27/09/2024.

- Assainissement Non Collectif (ANC)

Marché de prestations de services contrôles et entretien :
Les **contrôles** de l'ANC sont gérés en interne depuis le 1er octobre 2022 et non plus en prestation de services.
La ligne directe du service Assainissement Non Collectif du syndicat est le 02 35 82 55 55.
En 2024, 310 contrôles ont été réalisés pour le moment.
Les contrôles sont en cours dans les communes suivantes : Les Ifs, Fresnoy, Londinières et Puisenval.
Début 2025 les contrôles se feront sur la commune de Wanchy Capval.
Des relances seront adressées pour la fin de l'année, avant doublement de la redevance, après les demandes de contrôles restées sans réponses, dans les communes d'Avesnes, Bailly en Rivière, Douvrend. Les élus des communes sont invités à prendre contact avec les personnes qui ne répondent pas favorablement à la demande de contrôle.

La prestation de service d'**entretien** est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
21ème tranche – 12 sites : 3 installations ont été réhabilitées en 2023. Les travaux, à l'arrêt depuis début novembre, en raison des conditions météorologiques, ont repris depuis le 29/05. Il reste 2 sites à réhabiliter.
22ème tranche – 23 sites : L'accord des financeurs a été donné en avril. Le démarrage des travaux est prévu début octobre.
23ème tranche – 30 sites : La demande de subvention a été envoyée à l'agence de l'eau le 02/08 et le dossier a été inscrit à la préprogrammation du Département 2025.
24ème tranche : 9 sites inscrits.
Le marché de Maitrise d'Œuvre est à lancer pour 2025.

Etude pour la prise de compétence eau et assainissement par les Communautés de Communes (CC) à compter du 1er janvier 2026 :
Le périmètre du syndicat s'étend sur 4 Communautés de Communes :
• Villes Sœurs (CCVS) (14 communes), qui a retenu le Groupement de bureaux d'études : KPMG ADVISORY et le cabinet d'avocats SEBAN,
• Falaises du Talou (CCFT) (13 communes), pour laquelle une étude est en cours par le bureau d'études ICEAU
• Londinières (4 communes), et Blangy Aumale (2 communes) pour lesquelles nous ne savons pas si une étude est prévue.
La CCVS organise une réunion le 17/09 et la CCFT le 19/09/2024

N°2024/40

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Travaux de renouvellement de réseaux (94ème Tranche)

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 94è tranche.
Le marché a été publié au BOAMP le 11/07/2024. La date de remise des offres a été fixée au 03/09/2024.
Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.
4 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti SARC, SAT, VEOLIA / A.L.B. TP et DR.
Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise SARC pour un montant de 390 230 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** l'offre de l'entreprise SARC d'un montant de 390 230 € HT pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 94è tranche (350 530 € HT pour la tranche ferme et 39 700 € HT pour la tranche optionnelle) ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2024/41

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau (84è tranche)

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour réaliser des Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et un préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau dans le cadre de la 84ème tranche.
Le marché a été publié au BOAMP le 12/07/2024. La date de remise des offres a été fixée au 02/09/2024.
Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.
3 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti Antea France, Safege, et Amodiag Environnement.
Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de l'entreprise Amodiag Environnement pour un montant de 60 690 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (38 voix pour, 1 abstention), décide de :

- **retenir** l'offre de l'entreprise Amodiag Environnement d'un montant de 60 690 € HT pour réaliser des Etudes environnementales et hydrogéologiques des bassins d'alimentation des captages d'Envermeu et d'Incheville et un préalable à la recherche d'un nouveau site de captage d'eau, dans le cadre de la 84è tranche (30 802.50 € HT pour la tranche ferme et 29 887.50 € HT pour la tranche optionnelle) ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces études,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2024/42

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Installation d'appareils de traitement des eaux par Ionic Eco (89è tranche)

La société Ionic Eco, (57550-MERTEN) propose un traitement physique de l'eau à base d'aimants permanents qui luttent contre la prolifération des bactéries dans les réseaux de distribution d'eau, sans utiliser de produits chimiques en empêchant et détruisant le dépôt de tartre. L'installation d'un appareil de traitement des eaux au niveau du captage de Villy-sur-Yères a été faite le 1er juin 2023, afin d'en faire l'essai. Des points de contrôles ont été réalisés dans certaines communes alimentées par ce captage, au niveau de résistances électriques de ballons d'eau chaude. Les résultats sont concluants. Il est proposé d'installer ce système sur les autres captages.

La société IONIC ECO a présenté un devis réactualisé pour chaque captage. L'équipement de tous les autres sites de production est estimé à 464 772 € HT. (Captage de Criel sur Mer : 74 196 € / Envermeu : 27 115 € / Captage d'Incheville : réseaux de Beauchamps 43 172 €, reprise d'Incheville 41 967 €, réservoir de Monchy 72 166 €/ captage de Touffreville : réseaux de Brunville 161 555 €, réseaux d'Etalondes 44 601 €). Ces chiffres tiennent compte des prévisions de modifications de consommation d'eau potable par la centrale nucléaire de Penly en raison des travaux de l'EPR2.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **accepter** l'offre de la société Ionic Eco relative à l'installation d'appareils de traitement des eaux au niveau des captages de Touffreville-sur-Eu, Incheville, Criel-sur-Mer, et Envermeu, pour un montant de 464 772 € HT dans le cadre de la 89è tranche « traitement détartrant de l'eau » ;
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** l'inscription aux budgets 2024 et 2025 des crédits nécessaires,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention pour un projet innovant et novateur.

N°2024/43

RESSOURCES HUMAINES - Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le centre de gestion 76 contrat-groupe « prévoyance »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,
Vu la convention de participation entre le Centre de gestion 76 et la MNT en date du 28 novembre 2022,
Vu l'avis sollicité au Comité Social Territorial intercommunal, en date du 28/08/2024,

M. le Président rappelle que le Syndicat a souscrit deux contrats de prévoyance collective à adhésion obligatoire pour les agents cadres et non cadre de droit privé à effet du 01/10/2022. Le comité syndical a fixé la participation employeur à hauteur de : 100 % de la cotisation de la tranche A pour la couverture prévoyance des agents cadres, 100 % de la cotisation de la tranche A et 50% de la tranche B pour la couverture prévoyance des agents non cadres. L'aide financière mensuelle des employeurs territoriaux, pour le risque « prévoyance » des agents de droit public, optionnelle depuis 2011, devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 Il est proposé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT, à compter du 01/01/2025, pour les agents de droit public.

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans. A l'issue de la procédure de consultation, le CdG76 a souscrit une convention de participation pour le risque «Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028. Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

Le contrat-groupe « prévoyance » propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, doivent être les suivantes :
- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.
Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT. Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent. L'aide financière mensuelle à ce jour libre (minimum 1 euro), devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **adhérer** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT, à compter du 01/01/2025.
- **accorder** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- **fixer** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **25** € par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion (7€ minimum par mois par agent à compter du 1er janvier 2025).
- **autoriser** le Président à signer les documents contractuels en découlant.
- **inscrire** au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

N°2024/44

RESSOURCES HUMAINES - participation financière pour le risque santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
Vu l'avis sollicité au Comité Social Territorial intercommunal, en date du 28/08/2024,

M. le Président rappelle que le Syndicat a souscrit un contrat santé collective à adhésion obligatoire pour les agents de droit privé non cadres, auprès de Viasanté, à effet du 01/09/2022. Le comité syndical a fixé la participation employeur à hauteur de : 50 % de la cotisation.
A compter du 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer aux contrats santé à hauteur minimum de 15€ par mois par agent, pour les agents de droit public. Cette participation était depuis 2011 optionnelle.
Il est proposé d'accorder une participation financière dès le 01/01/2025, aux agents de droit public, au titre du risque santé.
Sont éligibles à cette participation des collectivités et de leurs établissements, les contrats et règlements en matière de santé et de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label avec l'un des organismes suivants : mutuelles ou unions relevant du livre II du code de la mutualité, institutions de prévoyance relevant du titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, ou entreprises d'assurance mentionnées à l'article L. 310-2 du code des assurances.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **accorder** sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public de la collectivité pour le risque santé à compter du 1er janvier 2025,
- **fixer** le montant unitaire de participation par agent, comme suit, pour le risque santé : **32** € brut. Le montant est versé dans la limite du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence de participation financière.
- **retenir** la modalité de versement de participation suivante : versement direct aux agents. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

N°2024/45

FINANCES - Budget Assainissement Collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative (participation aux emprunts du SIVOM de Gamaches)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 1 : emprunts du SIVOM de Gamaches

Considérant que le syndicat participe annuellement au remboursement des emprunts contractés par le SIVOM de Gamaches pour la construction de la Station d'épuration de Bouvaincourt et des réseaux de transfert, dans le cadre d'une convention signée en 2017, relative au traitement des eaux usées de Bazinval, Incheville, Longroy ;

Considérant que la participation du syndicat s'apparente à une subvention d'équipement ;

Considérant que les opérations de constatation de la dette réalisées aux comptes 1687 et 1021 ont conduit à solde anormalement débiteur du compte 1021, et que des opérations de régularisation sont nécessaires ;

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **modifier** les crédits budgétaires 2024 du budget Assainissement Collectif de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
1021	Dotation				+ 151 743 €
1687	Autres dettes				- 101 000 €
13111	Subvention agence de l'eau		+ 50 743 €		
TOTAL		**00.00 €**	**50 743.00 €**	**0.00 €**	**50 743.00 €**
		50 743.00 €		**50 743.00 €**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Article / opération	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
61528	Entretien réparations autres biens immobiliers		- 252 037 €		
6742	Subv. Exceptionnelles d'équipement		+ 252 037 €		
TOTAL		**00.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
		0.00 €		**0.00 €**	

N°2024/46

FINANCES – EAU POTABLE - Emprunt

Par délibération du 25 juin 2024, le Comité Syndical, a accepté de contracter un emprunt à hauteur de 1 100 000€ maximum pour financer les travaux de renouvellement des réseaux, dans le cadre de la 92ème tranche d'adduction d'eau potable, pour une durée de 10 ans maximum.

Il est proposé de porter la durée maximum d'emprunt de 10 à 15 ans, et d'élargir l'objet de l'emprunt aux 91è 93è et 94è tranches d'eau potable (renouvellement de réseaux et travaux de sécurisation).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **accepter** de contracter un emprunt pour financer les travaux de renouvellement des réseaux et de sécurisation des ouvrages, dans le cadre des 91è 92è 93è 94è tranches d'adduction d'eau potable.
  Les modalités de ce financement sont les suivantes :
  - Montant de l'emprunt : 1 100 000 € maximum
  - Durée du crédit : 15 ans maximum (durée élargie par rapport à la durée fixée par délibération du 25/06/2024)
  - Modalités de remboursement : remboursement trimestriel
  - Type d'échéance : échéances constantes.
- **inscrire** chaque année, en dépenses au budget Eau potable, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- **autoriser** le Président à signer le contrat correspondant et tout document relatif à cet emprunt.

La présente délibération complète la délibération du 25 juin 2024 relative à la souscription d'un emprunt.

N°2024/47

COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - Etude de modélisation du réseau d'eau potable et proposition d'actions de travaux pour l'alimentation en eau de la centrale

La centrale nucléaire de Penly est alimentée par le captage de Touffreville-sur-Eu via la surpression de Brunville. Actuellement la centrale consomme 250m3 d'eau par jour. Les travaux de l'EPR2 nécessiteront 600m3 de plus par jour, pour la période de pic du chantier, et 250 m3 par jour pour la visite décennale.
A Touffreville-sur-Eu, le volume disponible est de 800m3 par jour. Si la centrale est alimentée en totalité par Touffreville, il n'y aura plus de disponibilité d'eau pour le développement des autres communes.
La solution envisagée est donc la sécurisation entre les captages de Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu pour une alimentation totale par notre syndicat et un secours en cas de problème via Dieppe Maritime. La Prise en charge par EDF serait de 100% pour les travaux spécifiques à la centrale et 50% pour le renforcement des pompes, de la station de surpression, et la sécurisation du réseau.
Les travaux sont estimés, pour l'alimentation en eau (renforcement, sécurisation…) à 993 200 € avec une aide d'EDF de 757 600 €, et pour le renouvellement de 3550 mètres linéaires de conduites, à 1 278 000 € avec une aide d'EDF à hauteur de 639 000 €.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **donner un accord de principe** pour réaliser les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable entre Criel-sur-Mer et Touffreville-sur-Eu pour l'alimentation totale par notre syndicat de la centrale nucléaire de Penly à la condition de la prise en charge par EDF à hauteur de 100% pour les travaux spécifiques à la centrale et 50% pour le renforcement des pompes, de la station de surpression, et la sécurisation du réseau. La participation prévisionnelle du syndicat est estimée à 235 600 € pour l'alimentation en eau (renforcement, sécurisation), et à 639 000 € pour le renouvellement de 3550 mètres linéaires de conduites entre Touffreville sur Eu et Brunville.
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Réunion des maires lundi 30 septembre 2024 à 18h00.
Les sujets suivants seront abordés :
- Urbanisation
- Procédure à suivre sur la construction des lotissements
- ANC : divers contrôles
- Alimentation en eau : déclaration de forage. Des forages d'eau sont parfois réalisés sans être déclarés et sans analyses, ce qui représente un risque sanitaire pour les usagers.
- Travaux de voirie : Mise à niveau des tampons et bouches à clé. Il est rappelé que les communes doivent se rapprocher du syndicat lorsque des travaux de voirie sont prévus, la mise à niveau des tampons et bouches à clé relevant du syndicat.

Facturation en cas de dysfonctionnement de télérelève
Une campagne de changement des compteurs d'eau potable, dont la télérelève dysfonctionne, est en cours. En cas de sous-estimation de l'index durant une certaine période, des sommes importantes peuvent être facturées aux usagers après relevé. Il est rappelé qu'en cas de prélèvement automatique, une opposition peut être faite par l'usager auprès de sa banque, accompagnée d'une demande d'échelonnement de paiement auprès du délégataire.

Lieu de la prochaine réunion de comité syndical
La prochaine assemblée se déroulera à Villy-sur-Yères.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00

Le Président	Le secrétaire de séance
Martial FROMENTIN	Yves COSSIN